



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

cancer

Question écrite n° 15294

Texte de la question

Mme Bérengère Poletti attire l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur les lignes téléphoniques destinées à l'écoute des personnes atteintes d'un cancer. En effet, les personnes atteintes d'un cancer peuvent téléphoner à un numéro azur pour être écoutées et avoir un soutien psychologique. Ce type de numéro est à coût partagé et engendre donc pour la personne qui appelle un coût, coût qui vient s'ajouter aux nombreuses charges auxquelles doit déjà faire face le malade. Aussi, elle l'interroge sur l'opportunité de mettre en place une ligne téléphonique avec un numéro vert à destination des personnes atteintes d'un cancer pour qu'elles puissent parler avec un psychologue.

Texte de la réponse

Pour répondre aux besoins des personnes désirant avoir une écoute personnalisée et anonyme sur le cancer, la Ligue nationale contre le cancer a créé un numéro azur : « écoute cancer » qui est facturé aux personnes qui appellent au prix d'une communication locale. Le plan de mobilisation nationale contre le cancer, annoncé par le Président de la République le 26 mars dernier, prévoit la création d'un numéro vert destiné à délivrer des informations sur la maladie cancéreuse, sa prise en charge et sur les aides sociales et psychosociales existantes. Ce numéro sera mis en place d'ici à la fin 2003.

Données clés

Auteur : [Mme Bérengère Poletti](#)

Circonscription : Ardennes (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15294

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 mars 2003, page 2381

Réponse publiée le : 9 juin 2003, page 4616